



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,
M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,
Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.143

Commission

Transition Écologique

Objet

Assiette, dévolution et
destination des coupes de
bois de l'exercice 2023

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Isabelle GIROD

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. Les forêts communales et sectionales de Dole, d'une surface de 739.58 ha étant susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elles relèvent du Régime Forestier.

Ces forêts sont gérées suivant des aménagements approuvés par le Conseil Municipal et arrêtés par le préfet le 03/05/05 pour Goux, le 15/07/13 pour Azans et le 07/02/18 pour Dole. Conformément au plan de gestion de ces aménagements, les agents patrimoniaux de l'ONF proposent, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime Forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

La proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes, la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis de l'exercice 2023 est présentée ci-dessous :

1 – ASSIETTE DES COUPES POUR 2023

Dole Azans

Parcelles forestières : 33a, 7a et 25j

Dole Serre

Parcelles forestières : 12r, 12ar, 15r, 18i, 31r et 33ar

Dole Goux

Parcelles forestières : 5i, 5j, 6i, 6ar, 13j, 13ar et 15ar

Au titre de la réduction de l'offre de résineux blanc, il est proposé de reporter les coupes des parcelles 12ar, 12r, 31r et 33ar de la Serre ainsi que des parcelles 13ar et 15ar de Goux.

2 - DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES ET DES PRODUITS DE COUPES

2.1. Vente aux adjudications générales

La vente des coupes et des produits de coupes des parcelles se fera comme suit :

- Futaie affouagère pour les feuillus,
- Bloc ou contrat pour les résineux,
- Bloc ou contrat pour le bois de chauffage de Dole et Azans.

Pour les futaies affouagères, sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre, à 1.30 m, supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standards » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de Ø 40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus).

Nota : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2.2. Vente de gré à gré

2.2.1. Contrat d'approvisionnement

Pour les contrats d'approvisionnement la commune donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code Forestier.

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

2.2.2. Vente amiable des produits de faible valeur

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2.3. Délivrance à la commune pour l'affouage de la forêt de Dole-Goux

Pour les besoins propres des affouagistes, après établissement d'un rôle d'affouage, les petits bois et houppiers des coupes des parcelles forestières 5i et 6i ainsi que les produits des parcelles 15j et 13j sont proposés.

Une taxe d'affouage forfaitaire est établie à 45 euros pour l'hiver 2022-2023.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

Désignation des affouagistes de Goux, des garants et détermination de la taxe affouagère :

- 56 personnes se sont inscrites en mairie de Goux au rôle d'affouage pour la saison 2022/2023.

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 15 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

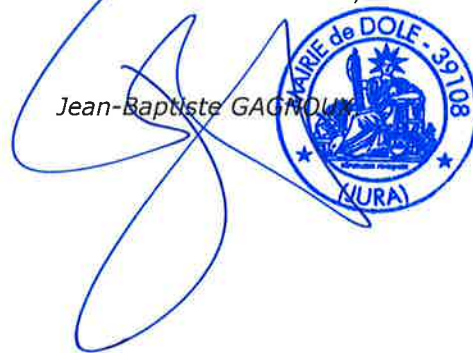
- **VALIDE** l'état d'assiette des coupes 2023 et de demander le report des coupes des parcelles 12ar, 12r, 31r et 33ar de la Serre et 13ar et 15ar de Goux proposé par l'Office National des Forêts,
- **VALIDE** la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2023 proposés par l'Office National des Forêts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- **AGRÉE** la liste des affouagistes telles que présentées dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **APPROUVE** pour le partage sur pied des bois d'affouage, la désignation de Messieurs Sébastien PROST-TOURNIER, Marc ZAMITH, Pascal SOYARD, et Raphaël CHARVAIS -président de la commission des bois- en qualité de garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied,
- **FIXE** à 45 euros le montant de la taxe affouagère pour l'hiver 2022-2023.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Mairie Annexe de Goux

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOLUX



AFFOUAGISTES 2022 - 2023

NOM	PRÉNOM
ANGUENOT	André
BAILLY	Jean-Louis
BALDASSARA	Claude
BELLATON	Jean
BEYREND	Catherine
BISH	Yves
BOLARD	Andrée
BOURDET	Pascal
BRESSON	Michel
BRUAND	Colette
CARD	Serge
CARD	François
CHARVAIS	Raphaël
CHARVAIS	Alain
CHEIKH BEN KADDOUR	Patrice
COLOMBO	Nicolas
CRETIN-MAITENAZ	Jérôme
DARDE	Loïc
DAUDAN	Catherine
DEMARTE	Francis
DEMARTRE	Yann
DESPRES	Audrey
FOISSOTTE	Claude
FOISSOTTE	Guy
GIRARD	Michel
GROS	Jean Marie
HENRY	Pascal
HENRY	Andrée

NOM	PRÉNOM
HUMBLLOT	Morgane
JACQUOT	Thierry
JEANNIN	Jean-Luc
JEANNIN	Jean-Claude
JUPILLE	Marcel
LAMAUD	Olivier
LE CORRE	Sébastien
LEBRUN	Thierry
LEOSTIC	Camille
LIGERON	Michel
MAGDELAINE	Vincent
MAILLOTTE	Christiane
MEHAMEDI	Nabil
PAGET	Frédéric
PARDON	Matthieu
PELTIER	Patrick
PERNEY	David
PERNEY	Annick
PROST-TOURNIER	Sébastien
SAINTILLAN	François
SILFERI	Christophe
SUDAN	Rodolphe
TALOBRE	Claire
TOURNIER	Gilbert
VERNIER	Jérémy
VERPILLIER	Patrick
VINCENT	Jean-Philippe
ZERBINI	Gérald

Président : Monsieur Raphaël CHARVAIS